

Émissions, déforestation et spéculation

Alain Karsenty, Socio-économiste au Cirad, spécialiste des politiques de lutte contre la déforestation
Alternatives Internationales Hors-série n° 017 - novembre 2015

Conçu pour aider les pays du Sud à diminuer leurs émissions liées à la déforestation, le mécanisme REDD+ n'a jamais vraiment rempli son rôle. Et a donné lieu à des pratiques douteuses.

La déforestation représente 10 à 15 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine et se concentre dans les zones tropicales. Résultat de l'extension des surfaces cultivées, elle est due à parts presque égales à l'agrobusiness et aux petits producteurs. Pour contrer ce phénomène, les États parties aux négociations climatiques internationales ont créé en 2005 le mécanisme "REDD+" (pour "réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement"). L'idée était de verser une compensation à ces pays pour le "coût d'opportunité" (le manque à gagner) résultant du renoncement à abattre des forêts. Le financement du dispositif devait reposer sur des permis d'émissions que les pays du Sud ayant réduit leur déforestation auraient vendu aux pays du Nord. La négociation n'a cependant jamais pu trancher ce point, plusieurs États - comme la Bolivie - s'opposant à ce qu'ils perçoivent comme une tentative de marchandisation de la nature. Une alternative serait de mobiliser le Fond vert pour le Climat créé en 2009 à Copenhague... mais il n'a toujours pas honoré sa promesse de réunir 100 milliards de dollars par an.

Une efficacité très virtuelle

REDD+ est un instrument d'une complexité incroyable qui fait d'abord le bonheur des consultants et des cabinets d'experts. Son efficacité supposée repose sur le principe du paiement aux résultats. Or l'appréciation de ces résultats repose sur la fabrication de scénarios de référence du type "que se passerait-il si l'on ne faisait rien ?", invérifiables par définition (si le projet est réalisé le scénario ne peut être observé) et donc aisément manipulables. D'autres difficultés, comme l'annulation de la réduction des émissions si la déforestation reprend, font que le processus de négociation peine à proposer des règles opérationnelles pour mettre en oeuvre ce mécanisme.

Sa seule réalité tangible est constituée des nombreux projets de conservation de la forêt estampillés "REDD+". Couvrant environ 72 millions d'hectares, ils se sont développés parallèlement au processus onusien, grâce à la vente de "certificats de réduction d'émissions" liés à ces projets sur le marché volontaire et privé de la compensation carbone à de nombreuses entreprises occidentales. Même si ces certificats ne sont pas valorisables sur les marchés officiels d'échanges de permis d'émission - à commencer par le principal, le marché européen du CO₂ -, l'intérêt pour les entreprises de les acquérir est de pouvoir ainsi communiquer sur leur stratégie de réduction de leur empreinte écologique. En dix ans, de 2005 à 2015, le total des certificats émis sur ce marché a atteint 4 milliards de dollars, censés représenter la "non émission" de 844 millions de tonnes d'équivalent CO₂, l'équivalent des rejets de gaz à effet de serre de la France et de l'Espagne... sur une année.

Au final, ces projets REDD+ sont de fait des opérations privées, loin du mécanisme qui avait été envisagé au départ, censé rémunérer des États pour leur action de prévention de la déforestation. Ils se

sont au contraire développés sous l'impulsion d'investisseurs carbone en quête de profit et d'ONG de conservation en quête de financement pour leurs activités de protection des forêts. Ce qui n'a pas manqué d'entraîner des abus, entre autres l'apparition d'escrocs tentant de revendre à des entreprises crédules des "stocks de carbone" plus ou moins fictifs.

Le système s'essouffle

Une gouvernance privée de ces projets REDD+ s'est donc développée avec la mise en place de systèmes de certification (comme le Verified Carbon Standard) destinés à garantir une certaine "qualité" des crédits carbone. La "méthodologie" sophistiquée de cette certification se traduit en coûts élevés d'expertise et la vérification des projets REDD constitue un véritable marché capté par des grandes ONG internationales (comme Conservation International) ou des cabinets spécialisés basés dans les pays de l'OCDE. Ce contrôle a toutefois le mérite de prêter une attention aux aspects sociaux, les projets de conservation des forêts ayant souvent été dénoncés par des ONG telles que Les Amis de la Terre pour leur insuffisante prise en compte des droits d'usage des populations locales. Même si elle se montre plus exigeante que par le passé, cette certification n'en joue pas moins sur la principale faille conceptuelle de REDD+ : "prévoir le pire pour pouvoir ensuite prétendre l'avoir évité". On établit ainsi des scénarios de déforestation pessimistes et le rythme réel de déforestation étant inférieur aux prévisions, cela justifie l'émission de crédits carbone.

Cette économie largement virtuelle, aujourd'hui, s'essouffle. Du fait de la saturation du marché des certificats volontaires, pratiquement plus de nouveaux projets REDD+ ne voient le jour (voir graphique). Le mécanisme REDD+, fondé sur un principe de paiement au résultat était pourtant considéré comme une rupture dans les relations de coopération Nord-Sud. Finis les "diktats" de la Banque mondiale, avec ses conditionnalités tatillonnes ! Oubliée l'aide publique au développement gaspillée dans d'improbables moyens qui ne se transformaient jamais en résultats, terminés les rentiers de l'aide qui avaient tout loisir de détourner les transferts sans rendre de comptes... REDD+ se devait d'être un instrument "moderne", non-interventionniste et incitatif de paiements "basés sur les performances" : vous (au Sud) faites le travail comme vous l'entendez, nous (au Nord) vérifions et payons en fonction des résultats.

Retour au principe de réalité

Ce principe non-interventionniste (*hands-off*, dans le jargon des experts internationaux) n'a pas tenu très longtemps face aux pressions des ONG qui craignent, non sans raison, une confiscation par les États des droits d'usage des communautés locales sur les forêts, ou une destruction de la biodiversité au profit de plantations d'arbres pour stocker du carbone. Dans la logique "participative et inclusive" de la gouvernance internationale de l'environnement, les États parties de la convention climat ont introduit de nombreux garde-fous (safeguards), rendant le mécanisme REDD+ encore plus difficile d'application. Dans un contexte d'effondrement du prix des permis d'émissions et de fragmentation des marchés du carbone, l'illusion que l'on pourrait compenser les coûts d'opportunité de la conservation des forêts s'est par ailleurs évanouie. Enfin, les décideurs prennent conscience que sans investissement préalable dans les systèmes agricoles et alimentaires de pays pauvres sinon défailants, il ne peut y avoir de "performances" en matière de lutte contre la déforestation. Ces investissements relèvent largement de l'aide publique au développement. Et ils doivent s'accompagner de réformes (par exemple sur les droits fonciers) que seul un dialogue continu avec les autorités de ces pays peut faire avancer.

Nombre de nouveaux projets REDD de conservation des forêts



[Cliquez pour agrandir l'image](#)

Loin du mécanisme novateur, incitatif et surfant sur les nouveaux marchés de l'environnement, REDD+ semble devoir se diluer dans cette aide publique au développement dont, malgré tous ses défauts, on ne peut décidément pas se passer.

En savoir plus

Peut-on sauver les forêts tropicales ? Instruments de marchés et REDD+ versus principes de réalité. Romain Pirard (2014) Presses de Science Po <http://www.pressesciencespo.fr/fr/livre/?GCOI=27246100111310>

REDD+ projects in 2014: an overview based on a new database and typology, G. Simonet, A. Karsenty et al, Les Cahiers de la Chaire Economie du Climat, juin 2014, www.chaireeconomieduclimat.org/

Alain Karsenty, Socio-économiste au Cirad, spécialiste des politiques de lutte contre la déforestation *Alternatives Internationales Hors-série* n° 017 - novembre 2015

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.